

ARRETE DU MAIRE

N° 426 /25 du 28 MAI 2025

DESIGNANT MADAME VALERIE BOLO
POUR REPRESENTER LE MAIRE A LA PRESIDENCE
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Maire de la Ville du Mont Dore,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
Vu le code de l'éducation, notamment l'article R264-16 du code de l'éducation,
Vu la délibération n°48/20/VII du 09 juillet 2020 portant désignation des représentants du conseil municipal au sein de la Caisse des Ecoles du Mont-Dore,
Vu l'arrêté n°361/20 du 27 juillet 2020 désignant Madame Valérie VOLO pour représenter le Maire à la présidence du comité de la Caisse des Ecoles,
Vu l'élection du Maire en date du 21 mai 2025,
Vu l'élection des adjoints au Maire en date du 28 mai 2025,
Considérant la nécessité de désigner un élu pour représenter le Maire au comité de la Caisse des Ecoles du Mont-Dore,

ARRETE :

- Article 1 : Est nommée pour représenter le Maire à la présidence du comité de la Caisse des Ecoles du Mont-Dore : Madame Valérie BOLO, 8^{ème} adjointe au Maire.
- Article 2 : L'arrêté n°361/20 du 27 juillet 2020, est abrogé.
- Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Article 4 : Le Maire et le secrétaire général sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la Ville, transmis à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, publiée par sous format électronique et notifié à l'intéressée.

Fait au Mont-Dore, le 28 MAI 2025

Le Maire,

Elizabeth RIVIERE



Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Intéressée
Caisse des Ecoles
Secrétariat Général (SAG : registre et publication)